

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE****L'an deux mil VINGT QUATRE****Le 18 avril 2024 à 19 h**

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Pouilly Sous Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 11 avril 2024

Présents : M. GROSDENIS Henri, M. CHIGNIER Bernard, M. MATRAY Jean-Luc, Mme GASDON Christine, M. MEUNIER Gérard, M. DURANTIN Michel, M. HERTZOG Etienne, Mme PONCET Sylvie, M. LACROIX Jérémie, Mme URBAIN Sandrine, M. VALENTIN Alain, M. LAPALLUS Marc, M. BUTAUD Jean Charles, M. LOMBARD Jean Marc (arrivé à 19h05), M. GODINOT Alain, Mme DUGELET Isabelle, Mme VAGINAY Hélène, Mme LEBEAU Colette (arrivée à 19h15), M. VIODRIN Jérôme, M. DESBENOIT Bernard, M. JARSAILLON Philippe, Mme JOLY Michelle, M. LAMARQUE Michel, Mme TROUILLET Nelly, M. VALORGE René, M. CROZET Yves, Mme LEBLANC Florence, M. CHENAUD Fabrice, Mme CALLSEN Marie-Christine, M. AUBRET Alain, M. PALLUET Dominique, M. DUBUIS Pascal, M. MOULIN Bernard, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 41 Nombre de présents : 34 Nombre de votants : 40

Excusés : Mme MONTANES Véronique, M. FAYOLLE Jean, Mme BOURNEZ Christine, Mme FEJARD Carole, M. BERTHELIER Bruno, Mme CARRENO Mercédès, M. DESCAVE Guillaume.

Pouvoirs : Mme MONTANES Véronique à M. MATRAY Jean-Luc, M. FAYOLLE Jean à M. GODINOT Alain, Mme BOURNEZ Christine à M. MEUNIER Gérard, Mme FEJARD Carole à M. DURANTIN Michel, M. BERTHELIER Bruno à M. HERTZOG Etienne, Mme CARRENO Mercédès à M. VALORGE René.

Election d'un secrétaire de séance : M. DESBENOIT Bernard. (Nandax).

N°2024/N°078**OBJET : VALIDATION DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION
D'UN AGENT AVEC LA COMMUNE DE POUILLY SOUS CHARLIEU**

Monsieur Pascale DUBUIS, Vice-Président en charge des Ressources Humaines, rappelle aux conseillers communautaires que par la délibération 2022-171 une convention avec la ville de Pouilly sous Charlieu a été signée pour la mise à disposition d'un agent de la ville de Pouilly sous Charlieu du 01/01/2023 au 31/12/2024 (antérieurement une convention avait déjà établie en 2021 puis en 2022 pour la mise à disposition de Mme THOMAS pour un maximum de 1 ETP pour exercer principalement des missions d'instruction des demandes d'urbanisme).

Compte tenu des besoins toujours importants pour cette mission malgré un fléchissement temporaire en janvier, il pourrait être prévu une nouvelle convention pour les 3 années à venir sur la base d'une répartition fixe du temps de l'agent entre les 2 communautés (50/50). Cette nouvelle convention permettrait la mise à disposition de Mme THOMAS sur un mi-temps à mobiliser en fonction des besoins soit pour des missions ADS soit sur d'autres missions administratives (si chute de l'activité du service).

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- autorise M. le Président à signer la convention de mise à disposition d'un agent de la ville de Pouilly sous Charlieu pour une durée déterminée de 36 mois du 16 mai 2024 au 15 mai 2027 pour un mi-temps (18/36h),
- dit que les dépenses seront prévues au budget annexe ADS pour ce qui relèvera de missions ADS et au budget principal pour des missions administratives autres.

Le Secrétaire de séance
Représentant de la commune de Nandax
M Bernard DESBENOIT

Le Président de la Communauté
De Communes
M René VALORGE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20240418-2024-078-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/04/2024
Publication : 22/04/2024

